

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2018_162

OBJET :

Commission n°1

Signature d'une
convention de
subvention avec
l'association des BGE
Hauts-de-France

Présents à l'ouverture de la séance :

De la délibération n°155 à 174

Titulaires présents : 31

Suppléants présents : 1

Procurations : 8

Nombre de votants : 40

De la délibération n°175 à 237

Titulaires présents : 32

Suppléants présents : 1

Procurations : 9

Nombre de votants : 42

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à SAMEON, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 17 septembre 2018, conformément à la loi.

Présents : M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président

M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président (à partir de la délibération n°CC_2018_175)

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président

M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

M. Guy SCHRYVE, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Bernard ROGER, M. Pascal FROMONT, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Régis BUE, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Luc LEFEBVRE
M. Alain BOS, suppléant de Mme Annick MATTON

Ont donné pouvoir :

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président, procuration à M. Eric MOMONT

M. Jean-Claude SARAZIN, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER

M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE-KOS

M. Jean DELATTRE, procuration à M. Yves OLIVIER

Mme Marie CIETERS, procuration à M. Didier WIBAUX,

Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE

Mme Marion DUBOIS, procuration à M. Benjamin DUMORTIER (à partir de la délibération n°CC_2018_175)

M. Amaury DUFOUR, procuration à M. Alain DUTHOIT

M. Jean-Paul FRANCKE, procuration à M. Pascal FROMONT

Absents :

M. Michel DUFERMONT, Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Marcel PROCUREUR,

Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Arnaud HOTTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 septembre 2018

Délibération CC_2018_162

COMMISSION N°1

Signature d'une convention de subvention avec l'association BGE hauts de France

Vu la compétence développement économique,

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault entretient un partenariat avec BGE Hauts-de-France afin d'encourager les porteurs de projets et les nouvelles entreprises pendant les premiers temps de leur vie. A ce titre, la BGE propose d'animer chaque mois des permanences dans trois lieux différents, d'animer des ateliers projet collectif et d'assurer la promotion du territoire. Qu'au titre de son implication, elle sollicite une participation de la CCPC de 7 500 €.

Considérant, par ailleurs, que la BGE propose à la CCPC de financer la couveuse d'entreprises à hauteur de 16 244 € pour la troisième année, ce qui permettra d'accueillir 9 porteurs de projet.

Qu'en conséquence, la BGE sollicite une subvention de 23 744 € auprès de la CCPC.

Vu le projet de convention de subvention avec la BGE HAUTS DE FRANCE

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide par 40 voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 40 VOTANTS

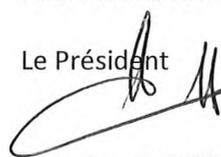
- D'octroyer une subvention de 23 744 € à la BGE HAUTS DE FRANCE
- D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec la BGE HAUTS DE France
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférant

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Président


Jean-Luc DETAVERNIER

